

CH_VB 3008 2001-1319 vom 7. Mai 2001

Bundesverwaltung, 2001-05-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_3008_2001-1319

FR: CH_VB 3008 2001-1319 du 7 mai 2001

IT: CH_VB 3008 2001-1319 del 7 maggio 2001

Erwägungen

E. 2

ho

E. 7

mai 2001 au 11 mai 2002 – Coop Vaud Chablais Valaisan, 1020 Renens centrale de distribution de produits frais (denrées périssables): exploitation produits agricoles, service transports, entrepôts, distribution boulangerie, logistique boucherie 36 ho, 8 f 1 avril 2001 au 3 avril 2004 (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50). Permis concernant la durée du travail octroyés Travail de nuit Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2 LTr) – Roulements Miniatures SA, 2500 Bienne 6 départements de tournage CNC, de décolletage et de meulage 30 ho 25 juin 2001 au 26 juin 2004 (renouvellement/modification) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

3009 Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

E. 10

125 509 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.